

COMPTE RENDU

Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun Séance du 04 Octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 4 octobre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 26 septembre 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville d'Issoudun sous la présidence de M. **André LAIGNEL, Président.**

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1^{er} Vice-Président, M. Daniel GUIET, 2^{ème} Vice-Président, Mme Marinette MITRIOT, 3^{ème} Vice-Présidente, M. Jacques PERSONNE, Mmes Diane ZAMMIT, Lucie BARBIER, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mmes Brigitte COLSON, Nadine BELLUROT, M. Yves GUESNARD, Mme Sylvie CHASSIOT, MM. Jacques PALLAS, Jean BALON, Thierry LEDET, Dominique DELPOUX, Mmes Ghislaine TROCHET (suppléante de M. Johan TRUMEAU), Sylvie RANCY, M. Stéphane GOURIER, Mme Alexandra DARINOT (suppléante de M. Bruno PERRIN).

Procuration :

M. Michel BOUGAULT a donné procuration à M. André LAIGNEL,

Mme Carol LE STRAT a donné procuration à Mme Diane ZAMMIT,

Absents excusés : MM. Jean-Charles PAILLARD, Eric HERVOUET, Mmes Anne-Elisabeth LE FELIC, Magali MARTIN.

M. Le Président ouvre la séance à 11 h 30 et présente les procurations de M. Michel BOUGAULT à M André LAIGNEL et Mme Carol LE STRAT à Mme Diane ZAMMIT.

Il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

DOSSIER 1-1 : Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 2 au Budget Principal 2014

Le Président demande au Conseil de Communauté d'adopter une DMB N° 2 du budget principal 2014 telle qu'elle figure ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

| IMPUTATION | LIBELLE | MONTANT |
|--------------------|---|---------------|
| 2158/020/06030 | matériels divers pour Service espaces verts Sainte-Lizaigne | 1 000,00 € |
| 21735/20/0621 | travaux de bâtiments à l'école de Sainte-Lizaigne | - 1 000,00 € |
| 2317/111/822/12820 | aménagement paysagers opération centre-bourg à Migny | 7 500,00 € |
| 21735/20/0521 | travaux de bâtiments à l'école de Paudy | 8 100,00 € |
| 2317/111/814/1081 | travaux rénovation éclairage public à Ségry | 58 800,00 € |
| 2317/111/822/1082 | travaux d'aménagements urbains à Ségry | - 50 000,00 € |
| 2184/20/1022 | meublier pour école François Hervier à Ségry | 420,00 € |
| 2188/411/1043 | vitrine d'affichage pour gymnase de Ségry | 350,00 € |
| 21735/411/1043 | travaux de bâtiments au gymnase de Ségry | - 770,00 € |
| 2152/822/08820 | borne électrique pour voirie de Chézal-Benoît | 800,00 € |
| 2317/111/814/0881 | travaux d'éclairage public à Chézal-Benoît | - 800,00 € |
| 2051/816/00814 | renouvellement logiciels de sécurité du réseau haut débit | 2 000,00 € |
| 2158/822/00820 | acquisition totem pour voirie à Issoudun | 850,00 € |
| 21735/411/004015 | réfection façade du boulodrome à Issoudun | 11 350,00 € |
| 21735/020/00 | gros entretien divers bâtiments à Issoudun | - 24 350,00 € |

.../...

| | | |
|-----------------------|---|--------------------|
| 2158/821/00032 | remplacement faucheuse-élagueuse Service Voirie Issoudun | 6 000,00 € |
| 21735/311/00311 | gros entretien chaudière de la Boîte à Musique Issoudun | 650,00 € |
| 21735/414/004030 | gros entretien chaudière Maison des Associations Issoudun | 1 000,00 € |
| 2317/189/822/00820 | aménagement allée de Frapesles à Issoudun (solde) | 2 500,00 € |
| 2135/33/004031 | aménagements au Centre des Congrès | - 3 000,00 € |
| 2317/164/414/0040321 | travaux d'isolations à l'ELF | 3 000,00 € |
| 20422/162/824/00822 | Orange-subvention équipement dissimulation réseaux téléphoniques place Saint-Jean | 3 168,00 € |
| 2041582/162/824/00822 | SDEI-subvention équipement dissimulation réseaux électriques BT place Saint-Jean | 45 328,00 € |
| 2041582/162/824/00822 | subvention équipement dissimulations divers réseaux place Saint-Jean | - 48 496,00 € |
| 2182/823/11821 | acquisition de véhicule pour Diou | 1 000,00 € |
| 2188/823/11821 | acquisition de matériel technique pour Diou | - 1 000,00 € |
| TOTAL DEPENSES | | 24 400,00 € |

RECETTES

| IMPUTATION | LIBELLE | MONTANT |
|-----------------------|--|--------------------|
| 1323/111/822/12820 | subvention FAR aménagements centre-bourg à Migny | 7 500,00 € |
| 1323/20/0521 | subvention FAR travaux à l'école de Paudy | 8 100,00 € |
| 1323/111/822/1082 | subvention FAR travaux de voirie à Ségry | 8 800,00 € |
| TOTAL RECETTES | | 24 400,00 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

| IMPUTATION | LIBELLE | MONTANT |
|-----------------------|--|--------------|
| 61522/90/009011 | mises aux normes ex-bâtiment Ferragu à Reuilly | 3 000,00 € |
| 6283/90/009011 | nettoyage de l'ex-bâtiment Ferragu à Reuilly | 600,00 € |
| 022/01/00 | dépenses imprévues | - 3 600,00 € |
| TOTAL RECETTES | | - € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la DMB n° 2.

DOSSIER 1-2 : Admission en non valeur de titres irrécouvrables et admission en créances éteintes d'impayés sur le budget annexe des déchets ménagers

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser :

- l'admission en non valeur de titres irrécouvrables sur le budget annexe des déchets ménagers pour un montant de 3 101,27 € à des impayés de la redevance des déchets ménagers sur les exercices 2005 à 2013 ;
- l'admission en créances éteintes sur ce même budget pour un montant d'impayés de 5 204,20 € sur les exercices 2008 à 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les admissions en non valeur des titres irrécouvrables et l'admission en créances éteintes des impayés précités.

.../...

2 – URBANISME, PATRIMOINE ET VOIRIE

DOSSIER 2-1 : Relais de Télécoms situé au stade Mérillac à Issoudun - demande de renouvellement de bail avec la société Orange

Le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver le renouvellement d'un bail de 12 années avec Orange définissant les conditions techniques et financières d'un relais de télécoms situé au stade Mérillac à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le renouvellement du bail précité avec la société ORANGE.

3 – SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE

DOSSIER 3-1 : Procédure d'appel d'offres européen - Marché pour la fourniture de denrées alimentaires des établissements de restauration scolaire communautaire – signature des marchés

Le marché de fourniture de denrées alimentaires des établissements de restauration scolaire communautaire (Issoudun, Ségry, Chezal-Benoît et Saint-Ambroix), arrivant prochainement à échéance, le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser, pour une durée de 3 ans (1/01/2015 au 31/12/2017) la conclusion d'un nouveau marché.

Dans ce cadre, le Président demande au Conseil de Communauté d'approuver :

- le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen et en cas d'infructuosité, le recours à une procédure négociée,
- la signature des actes de marchés pour un montant estimatif des besoins estimé à 520 000 € HT :

- Lot 1 – fruits et légumes
- Lot 2 – charcuterie, viande de bœuf et de porc frais
- Lot 3 – lait, œufs, produits laitiers divers
- Lot 4 – pain
- Lot 5 – viande de volaille fraîche sous vide
- Lot 6 - produits divers et préparations alimentaires surgelées
- Lot 7 – aliments en conserve, produits secs, fonds de sauce et entremets

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le lancement de cette procédure d'appel d'offres de fournitures et autorise le Président à signer les actes de marchés.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2014-6 à 2014-13 sont communiquées au Conseil de Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 4 octobre 2014 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 11 octobre 2014.

Le Président
André LAIGNEL